Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Plan local d'urbanisme de La Heunière

Monsieur le maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CD-PENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, présidée par Monsieur le Préfet, associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur la délimitation des secteurs de taille et de capacités d'accueil limités (STECAL) définis en application de l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 12 novembre 2015, la commission a émis avis favorable sur le secteur Ah délimité dans le projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La secrétaire de séance,

Corinne GOILLOT